

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5241>



2016-2017

# STAGE COLLEGE : que faire après la réforme ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Stages organisés par le S2-21 -



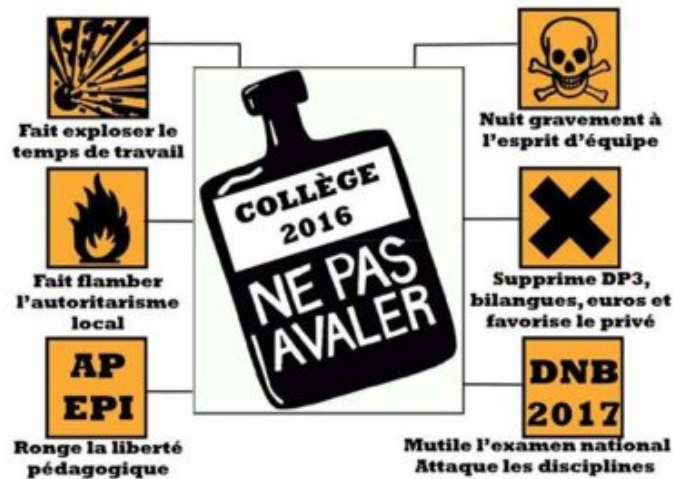
Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2016

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

### REFORME DU COLLEGE : OU EN SOMMES-NOUS ? QUE VOULONS-NOUS/POUVONS-NOUS EN FAIRE ?



Dans notre académie, les retours sur l'application de la réforme du collège tendent à montrer que les collègues ont souvent réussi à imposer des mises en œuvre tordant certains aspects de la réforme : EPI non inscrit dans les emplois du temps, AP qui reste disciplinaire en sont deux exemples. Nous ne disposons que d'une vue partielle et avons besoin d'informations.

**Comment se traduit dans votre établissement la mise en place de cette réforme ? Comment vivez-vous la déclinaison concrète de cette réforme combattue ? Quelles inquiétudes ressentez-vous pour cette année et pour la préparation de la rentrée prochaine ?**

Il est important que nous puissions continuer à en parler :

Pour échanger et déterminer des stratégies à adopter, la section départementale du SNES Côte d'Or organise

**un stage le jeudi 12 janvier 2017 dans les locaux du SNES**

**6 allée cardinal de Givry à Dijon (face à la cité judiciaire)**

Merci de prévenir la section syndicale du SNES 21 de votre présence à ce stage pour des raisons d'organisation matérielle (même si vous venez sans autorisation d'absence parce que vous n'avez pas cours par exemple) :

[snes21@dijon.snes.edu](mailto:snes21@dijon.snes.edu)

